

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion de travaux de maintenance et autres divers travaux sur les installations d'Eclairage Public
sur tout le territoire de la commune d'IGON

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 18 juillet 2022 par Madame Gladys LAMBERSEND de la société CEGELEC PAU Infrastructures, 15 rue abbé Grégoire 64140 BILLERE

- Considérant que les travaux de maintenance et autres divers travaux sur les installations d'Eclairage Public de la commune d'Igon vont avoir lieu du 18/07/2022 au 30/06/2026
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 18 juillet 2022 au 30 juin 2026, la société CEGELEC PAU Infrastructures est autorisée à circuler et stationner sur l'ensemble des voies du territoire de la Commune d'Igon, dans le cadre de travaux de maintenance et de divers travaux sur les installations d'éclairage public du territoire de la commune d'Igon.

Article 2^{ème} : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera alternée manuellement au droit des travaux et suivant l'avancée du chantier.

Article 3^{ème} : Pendant cette même période, la signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4^{ème} : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.

Article 6^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Président de la CCPN pour le service Déchets
- Madame Gladys LAMBERSEND, CEGELEC PAU Infrastructures 15 rue Abbé Grégoire 64140 BILLERE.

Fait à IGON, le 18 juillet 2022

Marc LABAT

Maire d'IGON

